



MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-07 CONCERNANT LE RACCORDEMENT À L'AQUEDUC DANS LE SECTEUR GUAY

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité, que:

Le 24 juillet 2024, le conseil de la municipalité de Brigham a adopté le *Règlement numéro 2024-07 concernant le raccordement à l'aqueduc dans le secteur Guay*.

L'objet de ce règlement est de prévoir les normes applicables pour les branchements au nouveau réseau d'aqueduc dans le secteur Guay.

L'original de ce règlement est déposé au greffe de l'hôtel de ville, 118, avenue des cèdres à Brigham. Une copie peut être demandée à l'hôtel de ville et une copie est mise sur le site web de la Municipalité pour consultation.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Brigham, ce 25^{ÈME} jour de juillet 2024.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Me Pierre Lefebvre, avocat